

Correction Examen professionnel Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
Spécialité : Espaces naturels, espaces verts
Année 2010 CDG 44

Question 1

1-1. Quelles sont les différentes opérations à réaliser pour réduire et sécuriser l'emploi des pesticides ?

- La protection individuelle doit être adaptée et complète
- Etre équipé d'un local de stockage aux normes de sécurité
- Nettoyer et rincer son matériel après chaque utilisation
- Eliminer les déchets par un organisme spécialisé
- Sélectionner les produits du marché les moins nocifs pour la santé et l'environnement
- Avoir du matériel aux normes de sécurité et bien entretenu
- Former le personnel aux bonnes pratiques d'utilisations des produits phytosanitaires
- Communiquer avec la population sur les méthodes alternatives possibles
- Utiliser des produits homologués et respecter les doses prescrites par le fabricant
- Intervenir quand cela s'avère réellement nécessaire

1-2. Selon vous est-il possible d'atteindre le zéro phytosanitaire dans les collectivités aujourd'hui ? Pourquoi ?

L'objectif est de tendre vers le zéro phytosanitaire mais la gestion intensive des terrains sportifs naturels ne permet pas aujourd'hui d'atteindre ce résultat puisque aucune solution alternative n'a été trouvée pour l'élimination des adventices présents dans le gazon. Le remplacement des gazons naturels en gazon synthétique pourra sans doute inverser la tendance pour atteindre cet objectif.

1-3. Citez 5 solutions pour se passer des pesticides ?

- Mise en place d'un paillage naturel ou minéral (Natte biodégradable, paillage de feuillus, toile tissée, pouzzolane, schiste).
- Plantation de végétaux adaptés à l'espace aménagé
- Favoriser la biodiversité (plusieurs espèces)
- Mise en œuvre d'engrais naturel pour assurer la mise en place de la plante (incorporation de fumier par exemple)
- Avoir une bonne connaissance des adventices, ravageurs, maladies afin de mieux les combattre

Correction Examen professionnel Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
Spécialité : Espaces naturels, espaces verts
Année 2010 CDG 44

1-4. Citez 3 catégories de méthodes curatives ?

- Désherbage mécanique
- Désherbage thermique
- Désherbage manuel

Question 2

2-1. Avec quoi doit-on remplir une fosse de plantation ?

Une fosse de plantation doit être comblée de terre végétale amendée si nécessaire, composée d'humus et de moins de 30% d'argile. Un mélange terre-pierre peut être préconisé pour les fosses sous voirie.

2-2. Si le fond de la fosse de plantation n'est pas décompacté que se passe-t-il ?

Une stagnation de l'eau sera possible (pourrissement des racines). De plus, les échanges avec le sous-sol seront difficiles. Les racines ne pourront pas descendre en profondeur pour l'ancrage définitif de l'arbre. Cette situation entrainera également à terme un manque de nourriture pour le développement normal de l'arbre.

2-3. En quelques lignes (10 maximum) décrivez la bonne méthode pour réussir la plantation d'un arbre ?

Il faut créer une fosse de plantation carrée avec un fond horizontal et plat, de dimensions deux fois supérieures au diamètre de la motte. Ensuite, utiliser une pelle hydraulique équipée d'une pince pour décharger et transporter l'arbre jusqu'à la fosse. Positionner et protéger l'arbre horizontalement avec des bottes de paille. La découpe des sangles sera alors possible. Caler la motte avec de la terre végétale par-dessous pour qu'il tienne parfaitement droit puis répéter cette étape une seconde fois après tassement naturel de la terre végétale. Ensuite, la fosse est complétée de terre végétale non tassée. **Attention à ne pas enfouir le collet de l'arbre. Le non respect de cette étape entrainerait la mort du végétal.** La pose d'un système de protection type tuteurage ou ancrage peut être mis en place. Pour finir créer une cuvette au pied de l'arbre et protéger le tronc du soleil à l'aide d'une toile de jute ou du bambou.

Correction Examen professionnel Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
Spécialité : Espaces naturels, espaces verts
Année 2010 CDG 44

Question 3

3-1. A partir du document 3 et de vos pratiques professionnelles, quelle conduite devez-vous tenir lors de l'utilisation des produits phytosanitaires avant, pendant et après application ?

Avant toutes interventions, il est nécessaire d'être équipé d'un matériel adapté à l'utilisation de produits phytosanitaires. Les équipements nécessaires en matière de sécurité pour prévenir les risques sont les suivants :

Chaussure de sécurité - Combinaison intégrable et jetable à chaque utilisation - Masque ventilé - Gants - Lunettes - Doseurs gradués - Chapeau au bout du pulvérisateur - Affichage clair des différents types de produits dangereux - local exclusivement réservé aux produits phytosanitaires.

Pendant le traitement, il est obligatoire que l'utilisateur de produits phytosanitaires travaille avec son matériel personnel de sécurité (EPI). La personne qui pulvérise sur la voie publique doit obligatoirement être formée et autorisée à utiliser des produits nocifs.

La pulvérisation des produits doit se faire par beau temps avec un vent faible. La pulvérisation doit toujours être ciblée. L'orientation du pulvérisateur doit toujours être vers le bas. Il est obligatoire de lire les prescriptions du fabricant des produits pour établir des dosages précis moins nocifs pour l'environnement et l'homme - Les mélanges sont interdits.

Après chaque utilisation ou changement de produits, Le pulvérisateur doit être nettoyé. Les produits doivent être entreposés dans le local phytosanitaire rangé par classification de produit, il doit être ventilé et fermé aux personnes non habilitées à utiliser ces types de produits.

Le traitement des déchets phytosanitaires doit se faire par un organisme spécialisé pour être détruit. Il est strictement interdit de brûler tous types de déchets sur un chantier.

Il est recommandé de prendre une douche sur le lieu de travail et de changer intégralement de tenue pour éviter toutes contaminations passives.

3-2. Donner la signification des pictogrammes symbolisés par les lettres ci-dessous. Vous reporterez les réponses sur votre copie.

N : Dangereux pour l'environnement

F+ : Extrêmement inflammable

Xn : Nocif

Correction Examen professionnel Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
Spécialité : Espaces naturels, espaces verts
Année 2010 CDG 44

Question 4

4-1. Calculer la surface du terrain. La parcelle de terrain doit être engazonnée.
Le dosage de gazon recommandé est de 4 kg/100 m²

Longueur 75 mètres

Largeur 18 mètres

Surface = Longueur x Largeur

Soit $75 \times 18 = 1350$

La surface du terrain est égale à 1350 M²

4-2. Quelle quantité de gazon sera nécessaire pour engazonner la parcelle.
Combien de sacs seront nécessaires pour l'engazonnement ?

4 kg pour 100 M²

? kg pour 1350 M²

Faire produit en croix soit $1350 \times 4 = 5400$

$5400 / 100 = 54$

Il faudra 54 kg de gazon pour engazonner la parcelle de 1350 M²

1 sac = 10 kg

? sacs = 54 kg

Faire produit en croix soit $54 \times 1 = 54$

$54 / 10 = 5.4$

Il faut arrondir le résultat au supérieur soit 6 sacs de 10 kg pour engazonner la parcelle.

4-3. Le gazon est livré en sac de 10 kg au prix de 24€ le sac. Quel est le coût de cette opération ?

6 sacs de 10kg X 24€ = 144 €

L'achat des 6 sacs nécessaires à l'engazonnement représente un coût total de 144 €

Correction Examen professionnel Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
Spécialité : Espaces naturels, espaces verts
Année 2010 CDG 44

4-4. Une clôture en bois est réalisée autour de la parcelle, 2 passages de 2 mètres ne seront pas clos, le prix du mètre linéaire est de 23 €/m HT. Quel est le coût de la clôture (TVA = 19.6%).

Calcul de périmètre : $75 \times 2 = 150$ ml pour la longueur
 $18 \times 2 = 36$ ml pour la largeur
 $150 + 36 = 186$ ml

Calcul des mètres linéaires de clôture : $186 - (2 \times 2) = 182$ ml

Calcul du coût HT : $182 \times 23 = 4186$ € HT

Calcul du coût de la TVA : $(4186 \times 19.6)/100 = 820.45$ €

Calcul du coût TTC : $4186 + 820.45 = 5006.45$ €

Le coût de la clôture est de 5006.45 € TTC

4-5. Le coût d'entretien de l'espace est évalué à 1,06 € m² / an. Calculer le montant total de l'entretien.

Il faut multiplier la surface par le coût d'entretien soit :
 $1350 \times 1.06 = 1431$ €/an

Le coût annuel de l'entretien est de 1431 €.